

Quota de pêche à 5 maquereaux par jour pour les plaisanciers : Didier Le Gac est contre

Le député Didier LE GAC est cosignataire d'un courrier à l'attention de la ministre de la mer, par lequel il l'invite à revoir sa décision d'instaurer un quota de pêche à 5 maquereaux par jour pour les plaisanciers.

Dans ce courrier - signé par 16 autres députés, essentiellement de la façade Manche et Atlantique - les parlementaires demandent à la ministre de ne pas mettre en place une limitation par jour mais sur une période plus longue (un quota annuel ou semestriel, plus adapté que la simple limitation journalière), méthode désormais possible grâce à la nouvelle application “REC Fishing”.

Parce que les professionnels sont soumis cette année à des quotas drastiques, les parlementaires comprennent qu’un effort de préservation de la ressource soit également demandé aux plaisanciers.

Néanmoins, les parlementaires demandent à la ministre de concerter avec les associations de plaisanciers quant à la mise en œuvre de cette mesure.

➡️ Notre **courrier** à la ministre :
https://www.didierlegac.bzh/wp-content/uploads/Courrier-Mme-Chabaud-maquereaux-230226.pdf

Contact : Didier Le Gac
didier.legac@assemblee-nationale.fr
02.98.33.02.20 - 06.73.39.59.17
11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan